



LIVRET DE RENTREE 2025-2026

SERVICES PERISCOLAIRES

Horaires, tarifs, règlement périscolaire, calendrier des inscriptions pour l'ALSH, modalités de paiement, annulation et facturation, documents à fournir...



Vacances scolaires académie de Rennes

Rentrée des élèves	Lundi 1 septembre 2025
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : vendredi 17 octobre 2025 Reprise : lundi 3 novembre 2025
Vacances de Noël	Fin des cours : vendredi 19 décembre 2025 Reprise : lundi 5 janvier 2026
Vacances d'hiver	Fin des cours : vendredi 13 février 2026 Reprise : lundi 1 mars 2026
Vacances de printemps	Fin des cours : vendredi 10 avril 2026 Reprise : lundi 27 avril 2026
Pont de l'Ascension	Fin des cours : mardi 12 mai 2026 Reprise : lundi 18 mai 2026
Vacances d'été	Fin des cours : vendredi 03 juillet 2026

Jours fériés : Pas d'école ni ALSH ces jours

Mardi 11 novembre 2025

Jeudi 25 décembre 2025

Jeudi 01 janvier 2026

Lundi 06 avril 2026

Vendredi 01 mai 2026

Vendredi 08 mai 2026

Mardi 14 juillet 2026

LES SERVICES PERISCOLAIRES

Les services périscolaires organisés par la Municipalité regroupent l'ensemble des moments autour de l'école.

C'est-à-dire la garderie du matin et du soir, la pause méridienne pour les enfants de l'école Charles Tillon ainsi que le centre de loisirs du mercredi pour l'ensemble des enfants de la commune.

L'accueil de Loisirs vacances est géré par Liffré Cormier Communauté.

CONTACTS



Christophe DESCORMIERS
Directeur du Pôle Enfance Jeunesse
Périscolaire
Dirige et coordonne l'ensemble du Pôle
pole.ejp@mairie-labouexiere.fr



Lydie ROLANDIN
Responsable du service
Périscolaire

Organise et coordonne
les temps de garderie et du midi
sur le temps scolaire

periscolaire@mairie-labouexiere.fr
06.15.80.81.88

- ⇒ inscription, annulation cantine
- ⇒ Inscription, annulation garderie
- ⇒ Facturation cantine et garderie et
ALSH mercredi

Solène LORENZO
Directrice du centre de loisirs
Orsi ACS
directrice adjointe

Dirigent et coordonnent le centre de loisirs
du mercredi et des vacances

clsh@mairie-labouexiere.fr (mercredi)

alshlabouexiere@liffre-cormier.fr
(vacances)
06.74.00.35.96

- ⇒ Inscription, annulation centre
de loisirs du mercredi
- ⇒ Inscription, annulation centre
de loisirs des vacances
- ⇒ Facturation vacances

Inscriptions et tarifications

Les réservations se font via le **portail famille** :

➤ Je possède déjà un compte

Pour les familles allocataires CAF :

Le quotient est modifié par nos services au mois de janvier.

Si vous ne souhaitez pas que nous consultions votre compte merci de nous en informer.

Vous pouvez également nous contacter si votre situation évolue au cours de l'année.

Les tarifs s'entendent prestations CAF déduites et correspondent au montant à régler par les familles.

Pour les familles non-allocataires : la tranche de facturation est calculée par rapport aux revenus, il est donc nécessaire de nous fournir l'avis d'imposition.

Pour les familles allocataire MSA : fournir l'attestation

➤ Je n'ai pas de compte, nous sommes une nouvelle famille

Se référer à la procédure sur le site de La Bouëxière : documents associés dans la section services périscolaires : garderie matin et soir.

Il est important de nous signaler si votre enfant bénéficie d'un PAI. Pour rappel celui-ci doit être renouvelé et transmis à nos services en début de chaque année scolaire.

Vous pourrez ensuite accéder à l'agenda de réservation des prestations.

Situations particulières

Pour les enfants dont les parents sont séparés, il est possible de créer un compte pour chacun des deux responsables afin d'avoir une facture différenciée suivant les semaines de garde. Il est demandé aux responsables de nous fournir la notification du jugement de divorce

➤ Les délais d'inscription

Les réservations peuvent se faire de façon annuelle sur votre Espace Famille, ou de façon ponctuelle en respectant impérativement les délais ci-dessous :

Le dimanche soir pour la semaine suivante : repas, accueil périscolaire et ALSH

Toute modification est possible sur votre espace famille jusqu'au dimanche soir.

Passé ce délai :

A titre exceptionnel, en cas de désinscription ou de nouvelle inscription, vous devrez envoyer un mail à l'adresse suivante, periscolaire@mairie-labouexiere.fr ou téléphoner au 06.15.80.81.88

Les aléas d'une journée, d'un emploi du temps ou de modifications d'organisations de dernière minute faisant qu'il n'est pas toujours simple d'anticiper les horaires d'arrivées et de départ des enfants, la municipalité ne facturera pas une absence ou un oubli de réservation d'un enfant en garderie (matin ou soir).

LES TARIFS (2025-2026)

Tous les tarifs sont applicables quel que soit la commune de résidence.

Accueil périscolaire matin et soir (jours d'école)

Tranches		Matin	soir	
			Tarif réduit départ avant 18h (en euros)	Tarif plein départ après 18h (en euros)
T1	0-400	1,03	1,03	1,51
T2	400-600	1,04	1,04	1,52
T3	600-800	1,15	1,15	1,63
T4	800-1000	1,26	1,26	1,75
T5	1000-1200	1,36	1,36	1,85
T6	1200-1300	1,46	1,46	1,895
T7	1300-1500	1,47	1,47	1,96
T8	1,51	1,56	1,56	2,06
T9	1900 et +	1,57	1,57	2,07

Tarif repas ASLH et pause méridienne temps scolaire

Tranches		Tarif repas (en euros)
T1	0-400	1
T2	400-600	1
T3	600-800	1
T4	800-1000	1
T5	1000-1200	4,21
T6	1200-1300	5,14
T7	1300-1500	5,18
T8	1500-1900	5,99
T9	1900 et +	6,03

Tarif journée ou demi-journée ALSH (mercredi et vacances scolaires)

Tranches		Tarif journée seule (sans repas)	Tarif demi-journée (sans repas)
T1	0-400	2,5	1,53
T2	400-600	4,59	2,75
T3	600-800	5,61	3,37
T4	800-1000	7,65	4,85
T5	1000-1200	8,67	5,51
T6	1200-1300	9,69	6,63
T7	1300-1500	10,20	7,14
T8	1500-1900	12,24	7,75
T9	1900 et +	14,28	9,18

Modalités de paiement

Les factures sont accessibles directement sur votre espace famille.

Les règlements peuvent être réalisés

Par prélèvement automatique : faire la demande sur le portail famille

Par chèque ou espèces directement auprès de la trésorerie de Fougères

Par l'application **Payfip**

Par chèques **CESU pour le règlement de la garderie périscolaire et ALSH (hors repas)**.

(En cas de valeur supérieure des chèques CESU par rapport au montant facturé, la Perception ne pourra pas vous rembourser la différence)

Annulation et facturation

Le repas scolaire sera intégralement facturé si vous n'avez pas fait l'annulation via le portail famille dans les délais (cf page 4).

Facturation effectuée sauf maladie et/ou cas de force majeure sur présentation d'un justificatif.

En cas de restauration d'un enfant sans inscription préalable à plusieurs reprises et malgré un courrier de rappel, il sera appliqué un tarif correspondant au prix de revient moyen du repas (6,73 €).

L'accueil périscolaire du matin et du soir

L'accueil périscolaire est un lieu de repos et d'activités libres où les enfants des écoles publiques sont encadrés par des agents d'animation qualifiés. Des activités ludiques et pratiques y sont proposées.

L'accueil périscolaire du matin (7h15-8h20) : Les maternelles et les élémentaires

L'accueil est organisé à l'Accueil de Loisirs. Les enfants sont accueillis sur 2 espaces afin de favoriser l'accueil individualisé

- 7h15 à 8h15 : Accueil individualisé des enfants, jeux en autonomie, activités calmes.
- 8h15 à 8h20 : Regroupement des enfants et accompagnement dans l'école. Les ATSEM accompagnent les enfants de maternelle dans leur classe. Des agents du périscolaire accompagnent les enfants de l'élémentaire dans leur classe.

Répartition dans les bâtiments

Bâtiment d'accueil : tous les maternels

Salle élémentaire : tous les primaires

Lorsque vous déposez votre enfant à l'accueil périscolaire du matin, vous pouvez préciser aux animateurs toutes informations à transmettre à l'école. Celles concernant la garderie du soir et les repas, sont à titre indicatif pour l'organisation des ATSEM sur la journée.

L'accueil périscolaire du soir (16h30-18h45)

Les enfants dont les parents sont en retard à la sortie de classe, seront accueillis obligatoirement à la garderie. Ces services seront donc facturés.

Répartition dans les bâtiments : (à titre indicatif suivant la répartition dans les classes à la rentrée)

- Bâtiments MATERNEL : PS MS
- Bâtiment accueil GS CP
- Salle arts plastiques : CE1 CE2
- foyer rural : CM (le temps des travaux l'accueil se fera sous un barnum aménagé)
- 16h30 à 16h40 : Regroupement et prise en charge des enfants dans l'école par les agents de la commune.
- 16h40 à 18h45 : Goûter (à fournir par les parents) et activités

Étude du soir

Un temps d'étude est proposé. Les enfants s'y inscrivent chaque soir suivant leurs besoins. Ce temps calme permet aux enfants volontaires d'effectuer leur travail, en autonomie.

- Sous la surveillance d'un adulte.
- L'adulte ne sera pas responsable du travail réalisé. Les parents devront le vérifier avec leur enfant. Les enfants perturbateurs pourront se voir exclus de l'étude.

La pause méridienne

La pause méridienne inclus le repas et les activités.

Des ateliers ludo-éducatifs sont organisés entre 12h et 13h45 avec différents intervenants.

La surveillance de ce temps est assurée par les agents de la commune sous la responsabilité de **Christophe Descormiers et Lydie Rolandin**.

Pour les Maternelles

- 11h40 : fin de la classe
 - 11h40-11h50 : les enfants sont accompagnés par le personnel périscolaire à la cantine.
 - 11h50-12h40 : repas
 - 12h40-13h30 : ateliers pour les MS et GS ou jeux dans la cour
 - 12h40... : sieste pour les PS sous la responsabilité des ATSEM
 - 13h30 : ouverture du portail maternelle et récréation sous la responsabilité de enseignants
 - 13h40 retour en classe
- **Les ateliers :**
- Seuls les enfants de Moyenne et Grande Section participent aux ateliers du midi. Les enfants sont répartis tout au long de l'année dans les différents ateliers proposés. Le planning d'activité est affiché à l'entrée de la classe au début de chaque période scolaire.

Pour les élémentaires

- 12h00 : fin de la classe
 - 12h-12h40 : ateliers ou jeux dans la cour
 - 12h 13h15 : passage au self par roulement
 - 13h50 : ouverture du portail et prise en charge des enfants par les enseignants
 - 14h : retour en classe
- **Les ateliers :**
- Les classes sont répartis par atelier tout au long de l'année. Les plannings sont affichés dans les cours.
- Yanis Hersant - tous les jours - jeux sportifs
 - Orsi ACS - tous les jours - pour expériences, bricolage, arts plastiques
 - Léna MASSIANI - les lundis - Danse et les vendredis Yoga
 - Laëtitia CATHERINOT- les mardis – Echecs
 - Dominique LAMBERT du mardi au vendredi Histoires et Contes

Des jeux sont aussi proposés aux enfants dans les cours, par les agents de surveillance : ping pong, basket, ludimalle, danse (musique), palets

Rappel : Si votre enfant quitte l'école à 12h, il est **sous votre responsabilité**

Le restaurant scolaire

Les repas du restaurant scolaire sont préparés sur place par 2 cuisiniers : Sillmane SAUDRAIS et **Dominique ROUX**

Plus de 35% des produits servis sont issus de l'agriculture biologique et /ou de producteurs locaux

Un menu végétarien est proposé au moins une fois par semaine.

Les menus du restaurant scolaire sont consultables sur le site internet de la commune dans la rubrique téléchargement.

Les jours scolaires

A partir de 11h40 les enfants de maternelle se rendent au restaurant accompagnés par le personnel municipal. Le service se fait alors à table par les agents.

Une première classe de primaire va au self dès 12h10. Les autres classes s'y rendent par roulement entre 12h35 et 13h15. Celui- change à chaque période.

Les enfants se servent suivant leur envie et s'attablent au réfectoire à la place qu'ils souhaitent.

Les mercredis

Un seul service à table de 11h40 à 12h45, assuré par les animateurs.

Régimes médicaux particuliers :

Les familles dont l'enfant suit un régime particulier (végétarien, sans lactose, sans gluten, autres ...) et/ou souffre d'allergie alimentaire ou maladie (diabète...) doivent le signaler sur le portail famille.

Elles devront aussi, obligatoirement prendre contact avec Madame Rolandin afin d'établir un PAI (Plan d'accueil personnalisé) et proposer un menu de substitution.

Sans PAI, il ne sera pas proposé de menu de remplacement.

L'accueil de loisirs

Le centre de loisirs est ouvert tous les mercredis.

Vous pouvez inscrire les enfants via le portail famille

A la journée avec ou sans le repas de 7h15 à 18h45 : arrivée avant 9h15 et départ possible à partir de 17h.

Le matin de 7h15 à 11h45 (sans repas) ou 7h15-13h30 (avec repas)

L'après-midi de 11h30 à 18h45 (avec repas) 13h à 18h45 (sans repas)

Attention de bien réserver les repas sur le portail famille.

Les activités sont proposées et encadrées par des animateurs diplômés.

Contacts : **Solène LORENZO** au 06 74 00 35 96 ou 02.99.62.62.81 ou clsh@mairie-labouexiere.fr

Pour les premières inscriptions à l'accueil de loisirs, les familles ont la possibilité de prendre contact avec les responsables et de visiter les locaux.

La charte de bonne conduite

Afin de responsabiliser l'enfant sur son attitude durant les temps périscolaires, une charte de bonne conduite est mise en place.

Celle-ci a pour but de mettre en avant le savoir vivre et le savoir être entre les enfants mais aussi avec le personnel encadrant.

En effet, les agents sont présents pour surveiller et pour encadrer les enfants mais aussi pour animer et rendre ludiques les différents temps périscolaires.

Par un système de roulement, différents ateliers (danse, yoga, sport, musique...) sont animés au cours de l'année par des intervenants extérieurs.

Dans les différentes cours, des activités sont également mises en place (foot, jeux collectifs, échecs, ping-pong...) par les animateurs.

Cependant, en cas de manquement à cette charte, différentes sanctions pourront être mises en place, allant d'un simple rappel à l'ordre jusqu'à l'exclusion :

En cas de problème, nous communiquerons aux familles par le biais du cahier de liaison de l'enfant.

En effet, la communication entre l'école et le service périscolaire est primordiale car les évènements survenant sur ces deux périodes peuvent entraîner des conséquences l'une sur l'autre.

En cas de récidive, nous procéderons par mail à un rappel des règles en vigueur.

Si les manquements et/ou problèmes de comportement sont graves ou répétés, les familles pourront être convoquées auprès de Madame Marchand Dédelot, élue à l'Education et à la jeunesse.

Suite à cela, la municipalité se donne le droit d'exclure temporairement un enfant.

Merci aux parents de prendre connaissance de cette charte et d'en échanger avec leurs enfants afin que chacun s'engage à la respecter.

Validation arpege

Ce que je m'engage à faire au quotidien :

Sur l'ensemble des temps périscolaires je dois être respectueux avec le personnel et mes camarades : politesse, pas d'insultes, de bagarre... et ainsi que le matériel mis à disposition.

Dans la cour et les ateliers

- ❑ Signaler tout problème au personnel de surveillance, qui en tiendra compte.
- ❑ Être respectueux et attentif aux consignes données par le personnel encadrant.
- ❑ Faire attention à la propreté des murs, en évitant d'y poser les pieds et de monter sur les rebords de fenêtre.
- ❑ Utiliser les poubelles pour y jeter les papiers
- ❑ Eviter le gaspillage du papier, du savon et de l'eau.
- ❑ Rester dans sa cour.

Avant le repas

- ❑ A la sortie de classe, aller aux ateliers ou dans la cour.
- ❑ Me ranger à l'heure de passage de ma classe au self et aller au restaurant dans le calme.
- ❑ Dire bonjour, me laver les mains, prendre un plateau et les couverts.
- ❑ Me servir suivant mes envies et mon appétit afin de ne pas gaspiller.
- ❑ M'installer calmement à la place de mon choix.

Pendant le repas

- ❑ Respecter les adultes qui nous aident pendant le repas.
Au besoin, je peux confier mes problèmes au personnel de cantine.
- ❑ Parler à voix basse pour ne pas déranger les autres.
- ❑ Rester assis correctement.
- ❑ Manger proprement.
- ❑ Maintenir la propreté du lieu et prendre soin du matériel.
- ❑ Essayer de goûter aux aliments proposés avant de dire que je n'aime pas.
Ne pas gaspiller la nourriture.
- ❑ Me resservir en fin de repas, s'il reste encore de la nourriture.

Après le repas

- ❑ Débarrasser mon plateau.
- ❑ Sortir calmement et sans courir pour retourner dans la cour.
- ❑ Me ranger devant ma classe à 13h50 en attendant mon enseignant(e)

A l'accueil du soir

- ❑ M'inscrire auprès des animateurs qui sont dans le hall et indiquer si je vais à l'étude.
- ❑ Ranger correctement mes affaires afin de ne pas gêner le passage.
- ❑ Mettre à la poubelle les déchets du goûter.
- ❑ Faire attention à la propreté des locaux
- ❑ **Ne pas courir dans les salles d'activités**

